



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 décembre 2019 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2019/12/16 n°09 : Adhésion à la charte de l'arrosage du bassin versant de l'Yzeron.

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 06/12/2019
En exercice : 31	
Présents : 23	Affichage de la convocation : 10/12/2019
Pouvoirs : 5	
Votants : 28	Affichage du compte rendu : 19/12/2019
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, MLARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, MM. GERARD Daniel, WILLEMIN Edouard, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mme CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mme BERNY Carine, Mmes CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine.	
Absents ayant remis pouvoir:	
M RAMBAUD Gerbert donne pouvoir à M MALOSSE Daniel, Mme DURAND Aline donne pouvoir à M COQUARD Henri, M MOREAU Jean- Jacques donne pouvoir à Mme BERNY Carine, Mme TURPANI Solange donne pouvoir à M DUPLAT Gérard, Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond.	
Absents ou excusés :	
Mme DE JERPHANION Marianne, M. ANDREYS Paul, Mme BERTHILLON Chantal	

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

VU le courrier du SAGYRC relatif à la charte de l'arrosage du bassin versant de l'Yzeron.

Monsieur le Maire présente la charte de l'arrosage du bassin versant de l'Yzeron. Animée par le SAGYRC, elle a été co-construite par les services techniques et les élus délégués aux espaces verts des communes du bassin versant.

Cette charte a pour objectif de modifier les pratiques d'arrosage et d'entretien des espaces publics sur le long terme et peut permettre d'anticiper la gestion des espaces publics à mettre en place lors de périodes de restriction d'eau. Elle n'interfère pas avec les éventuelles restrictions d'eau réglementaires prises par arrêté sécheresse de la Préfecture.

Le bassin versant de l'Yzeron est soumis à des étiages récurrents et les prélèvements effectués pour l'arrosage participent à ce déséquilibre quantitatif. La charte de l'arrosage du bassin versant de l'Yzeron a pour objectif de protéger l'environnement aquatique en diminuant le prélèvement d'eau pour l'arrosage. Elle vise à généraliser les pratiques d'arrosage économes en eau dans les collectivités mais aussi à communiquer sur le sujet auprès du grand public.

La charte de l'arrosage propose aux collectivités un cadre technique et méthodologique pour réduire les volumes d'eau utilisés pour l'arrosage des espaces publics. Il s'agit d'adapter la conception des espaces verts et leur arrosage à la sécheresse estivale, récurrente ces dernières années. Par cette charte, l'exemplarité des collectivités est recherchée, pour inciter les particuliers à réduire aussi leur consommation d'eau pour l'arrosage des jardins.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le projet d'adhésion à la charte de l'arrosage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de charte.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 décembre 2019 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2019/12/16 n°09 : Adhésion à la charte de l'arrosage du bassin versant de l'Yzeron.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

28 suffrages exprimés : 28 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

S'ENGAGE la convention telle qu'annexée à la présente délibération pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre N+2 (soit aux termes de 3 années civiles),

ADOPTE la charte de l'arrosage du bassin versant de l'Yzeron et s'engage à en diffuser les principes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette charte.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

19/12/2019 puis le 31/12/2019

et de la publication en mairie le 19/12/2019 puis le

31/12/2019

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

